

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 1637

69 – RHÔNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON

Ventes et cessions

438 561 458 RCS Lyon.

IDEALP.

Forme : Société à Responsabilité Limitée.

Capital : 10206361.00 EUR.

Adresse : 18, Rue Bourgelat, 69002 Lyon.

Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : IDEALP SARL au capital de 10.206.361 euros Siège social : 18, rue Bourgelat - 69002 LYON 438 561 458 RCS LYON IDEALP SPORT SAS au capital de 3 600 000 euros Siège social : 29, Chemin de la Fonderie, 73200 ALBERTVILLE 803 087 758 RCS CHAMBERY Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 19 septembre 2024, il a été établi un projet de fusion par voie d'absorption de la société IDEALP SPORT, par la société IDEALP. La société IDEALP SPORT ferait apport à la société IDEALP de la totalité de son actif, soit 348.469 euros à charge de la totalité de son passif, soit 146.222 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 202.247 euros. La société IDEALP SPORT étant détenue en totalité par la société IDEALP, l'apport-fusion ne sera pas rémunéré par l'émission de nouvelles parts sociales et ne donnera lieu à aucune augmentation de capital social de la société IDEALP, ni à un quelconque échange de titre. La différence entre la valeur nette des biens apportés et la valeur nominale des actions rémunérant cet apport, représente un mali de fusion d'un montant de 7.377.880 euros. Conformément à l'article L. 236-6 du code de commerce, le projet de fusion a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de LYON, le 20 septembre 2024 au nom de la société IDEALP et au Greffe du Tribunal de Commerce de CHAMBERY, le 20 septembre 2024 au nom de la société IDEALP SPORT. Prime de fusion : néant. Parité d'échanges : néant..